2013

Cours explicatifs des annulatifs de l'Islam (25)



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

12/7/2013

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلّى الله عليه و سلّم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :
La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلّى الله عليه و سلّم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.
Ceci étant dit:

Le dixième annulatif[1] :

Se détourner de la Religion d'Allah.

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

Le dixième :

Se détourner de la Religion d'Allah, il ne l'apprend pas et ne la met pas en pratique et la preuve de cela est la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) :

"Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite s'en détourne? Nous nous vengerons certes des criminels".

Sourate As-Sajdah v.22".

[1] N.d.t : Le dixième et dernier des dix annulatifs de l'Islam cités par Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb –qu'Allah lui fasse miséricorde- dans son épître.

Cheikh Mohammad bin 'Omar bin Sâlim Bâzmoul –qu'Allah le préserve et le récompense en bien- explique cet annulatif de la manière suivante:

"Se détourner de la Religion d'Allah et de la Législation d'Allah, c'est à la base l'un des cinq types de mécréance majeure qui sont cités par les savants.

Ibn Al-Qayyim –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit :

"Quant à la mécréance majeure, elle est de cinq types :

- La mécréance de déni
- Et la mécréance d'orgueil et de refus avec le fait de croire que c'est vrai
- Et la mécréance de se détourner
- Et la mécréance de doute
- Et la mécréance d'hypocrisie

❖ Quant à la mécréance de déni : C'est croire que les Messagers mentent et cette catégorie se retrouve peu chez les mécréants.

Allah a certes soutenu Ses Messagers et leur a donné en termes de preuves et d'évidences de leur véracité ce par lequel Il a établi les preuves et a levé l'excuse.

Allah Le Très-Haut dit au sujet de Pharaon et de son peuple (ce dont la traduction du sens est) :

"Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude".

Sourate An-Naml v.14.

Et Il dit à Son Messager (ce dont la traduction du sens est) :

"Or, vraiment ils ne croient pas que tu es menteur, mais ce sont les versets (le Coran) d'Allah, que les injustes renient".

Sourate Al-An'âm v.33.

Et si cette mécréance est appelée mécréance de déni cela est aussi correct car c'est un déni par la langue.

- ❖ Quant à la mécréance d'orgueil et de refus : c'est à l'exemple de la mécréance d'Iblîs (Satan) car il n'a pas renié l'ordre d'Allah ni ne lui a fait face (à l'ordre) par le reniement mais lui a fait face par le refus et l'orgueil.
  Et fait partie de cela la mécréance de celui qui connaît la véracité du Messager et sait qu'il est venu avec la vérité venant d'Allah mais ne se soumet pas à lui par refus et orgueil et c'est ce qui est prédominant comme mécréance chez les ennemis des Messagers comme Allah Le Très-Haut a dit au sujet de Pharaon et de son peuple (ce dont la traduction du sens est) :"Ils dirent: "Croirons-nous en deux hommes comme nous dont les congénères sont nos esclaves"". Sourate Al-Mou˜minoun v.47.
  Et la parole des communautés à leurs Messagers (ce dont la traduction du sens est) : "Vous n'êtes que des hommes comme

nous". Sourate Ibrâhîm v.10. Et Sa parole (dont la traduction du sens est) : "Les Thamoud, par leur transgression, ont crié au mensonge". Sourate Ach-Chams v.11.

Et c'est la mécréance des Juifs comme Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) : "Quand donc leur vint cela même qu'ils reconnaissaient, ils refusèrent d'y croire". Sourate Al-Baqarah v.89. Et Il a dit (ce dont la traduction du sens est) : "Ils le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants". Sourate Al-Baqarah v.146.

Et c'est également la mécréance d'Abou Tâlib car il l'a cru et n'a pas douté en sa véracité mais il fut empêché par la fureur et la glorification des aïeux de refuser leur religion et de témoigner contre eux de leur mécréance.

- Quant à la mécréance de se détourner : C'est qu'il se détourne du Messager par son ouïe et son cœur et ne le croit pas ni le dément, il ne l'aime pas ni le déteste et ne prête pas du tout l'oreille à ce avec lequel il est venu comme l'a dit l'un des gens de Banou 'Abdi Yâlayl au Prophète : "Par Allah ! Si tu es véridique tu es alors plus illustre à mes yeux que je ne te réponde et si tu es un menteur, tu alors plus vile que je ne te parle".
- Quant à la mécréance de doute : Il n'affirme ni sa véracité ni son mensonge mais doute à son sujet. Et celui-ci son doute ne perdure que s'il s'impose de se détourner du fait de regarder les signes de la véracité du Messager de manière générale et donc ne les écoute pas ni leur prête attention. Mais s'il y prête attention et

les regarde alors le doute ne persiste pas en lui car ils (les signes) impliquent la véracité et surtout dans leur globalité car ils indiquent la véracité comme le Soleil indique le jour.

- Quant à la mécréance d'hypocrisie : C'est qu'il montre en apparence la Foi par sa langue (sa parole) alors que son cœur contient le déni et c'est l'hypocrisie majeure".

Fin de citation[2].

Et ces cinq types sont les types de mécréance qui font sortir de la Religion et tous les annulatifs de l'Islam reviennent à ces cinq types. Comme la mécréance de délaissement et du fait de se détourner a une apparence manifeste que les gens ne remarquent pas, l'auteur a cité ce type de manière spécifique :

La mécréance de délaissement et du fait de se détourner.

Et le fait de se détourner et de délaisser est de différents types :

- Le premier : Se détourner du jugement d'Allah et du fait de le prendre. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "N'as-tu pas vu comment agissent ceux qui ont reçu une part du Livre, et qui sont maintenant invités au Livre d'Allah pour trancher leurs différends; comment un groupe des leurs tourne le dos et s'esquive?". Sourate Âli 'Imrân v.23. Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "Et quand on les appelle vers Allah et Son messager pour que celui-ci juge parmi eux, voilà que

[2] Madârij As-Sâlikîn v.1 p.337.

quelques-uns d'entre eux s'éloignent". Sourate An-Nour v.48.

- Le deuxième : Se détourner d'entendre la vérité du Noble Coran et de la Sounnah prophétique. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "Et si Allah avait reconnu en eux quelque bien, Il aurait fait qu'ils entendent. Mais, même s'Il les faisait entendre, ils tourneraient [sûrement] le dos en s'éloignant". Sourate Al-Anfâl v.23. Et Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Nous n'avons créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux qu'en toute vérité et [pour] un terme fixé. Ceux qui ont mécru se détournent de ce dont ils ont été avertis". Sourate Al-Ahqâf v.3. Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement". Sourate Tâ-Hâ v.124. Et Il dit Exalté soit-Il (ce dont la traduction du sens est) : "Aucun nouveau rappel ne leur vient du Tout Miséricordieux sans qu'ils ne l'esquivent". Sourate Ach-Chou'arâ v.5.
- Le troisième : Se détourner d'apprendre et de méditer les choses afin de connaître la vérité. Il dit Exalté soit-Il (ce dont la traduction du sens est) : "Or, pas une preuve ne leur vient, parmi les preuves de leur Seigneur sans qu'ils ne s'en détournent". Sourate Yâ-Sîn v.46. Et Il dit (ce dont la

traduction du sens est) : "Qu'ont-ils à se détourner du Rappel?". Sourate Al-Mouddathir v.49.

- Le quatrième : Se détourner de la mise en application de ce qu'il entend en termes de rappel. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite s'en détourne? Nous nous vengerons certes des criminels". Sourate As-Sajdah v.22.

  Et parfois le détournement est complet et donc il ne croit pas en Allah Le Très-Haut ni en Son Messager ni en Sa Religion et donc se détourne de la Religion d'Allah globalement et en détails, en termes de croyance et en termes de mise en pratique.

  Et parfois le détournement est de se détourner de la mise en pratique par fainéantise et par négligence tout en affirmant et en croyant et en ayant la croyance, l'action chez lui augmente et diminue en fonction de ce qu'il y a dans son cœur.

  Et donc quiconque se détourne des législations d'Allah et n'apprend pas les choses qui lui sont obligatoires d'apprendre afin qu'il s'acquitte de l'adoration d'Allah qui lui est obligatoire comme la purification et la prière et le jeûne et la zakât et les jugements des ventes et des achats s'il travaille dans la vente et les achats et les jugements du mariage et du divorce s'il veut se marier ou s'il veut divorcer

et d'autres parmi les jugements de la Religion qui lui sont obligatoires d'apprendre car il y est arrivé et ils lui sont arrivés en termes de jugements : donc s'il se détourne du fait de les apprendre il n'est alors pas excusé en raison de son ignorance et s'il a délaissé d'un délaissement dans lequel il y a un sens qu'il croit qu'il est licite de les délaisser ou qu'il ne lui est pas obligatoire de les apprendre ou qu'elles ne lui sont pas obligatoires ou qu'elles ne sont pas bonnes pour lui ou pour l'époque à laquelle il vit, s'il délaisse avec ce sens il aura alors commis l'un des annulatifs de l'Islam.

Tandis que s'il a des manquements dans son apprentissage par fainéantise et par négligence alors qu'il croit que l'apprentissage de ces jugements dans les législations comme la purification et la prière lui est obligatoire d'apprendre mais qu'il a des manquements à cet égard et qu'il est en état de péché à cet égard il fait alors partie des gens de l'égarement et il fait partie des gens qui ont des désobéissances et des péchés et des grands péchés et nous ne disons pas qu'il sort de la Législation d'Allah Le Très-Haut.

Et les affaires de la Religion sont de trois types :

- Le premier : Ce qui est lié aux fondements de la croyance. Et donc concernant ceux-ci, quiconque se détourne du fait de les apprendre et délaisse leur apprentissage il mécroit alors et n'est pas excusé en raison de son ignorance si c'est un manquement de sa

part alors qu'il a la capacité et qu'il n'a pas de barrière (d'empêchement) et cela fait partie de la mécréance de délaissement et de se détourner.

- Le deuxième type : Quiconque se détourne du fait d'apprendre ce qui lui est obligatoire en termes d'actes d'adoration et d'actions par fainéantise et par négligence alors qu'il en est capable et qu'il n'a pas de barrière (d'empêchement), il est alors en état de péché et l'adoration dont il a manqué d'apprendre les obligations et les piliers et les conditions est nulle. Et le Messager d'Allah n'a pas excusé celui qui avait mal fait la prière et lui a dit : "Retourne et prie car tu n'as pas prié"[3].

  Et d'après Houdhayfah –qu'Allah l'agrée- qu'il a vu un homme ne pas parfaire son inclinaison ni sa prosternation et lorsqu'il eut fini sa prière Houdhayfah lui dit : "Tu n'as pas prié". Et je pense qu'il a dit : "Si tu meurs, alors tu prierais sur autre (chose) que la Sounnah de Mohammad"[4].

  Et il n'y a aucune place pour l'effort d'interprétation ni pour l'opinion dans ce jugement de Houdhayfah, et donc comme Houdhayfah a jugé par cela, cela indique que l'individu n'est pas excusé en raison de son

[3] J'ai écrit un ouvrage spécifiquement sur ce hadîth connu comme le hadîth de celui qui a mal fait sa prière dans lequel j'ai regroupé ses voies et ses chaînes de transmission. Lis-le donc.
[4] Rapporté par Al-Boukhârî n°389.

ignorance si cela est en raison d'un manquement dans la recherche et la question ; c'est-à-dire qu'il a délaissé l'apprentissage même dans les actes d'adoration et à ce sujet il n'y a pas d'excuse en raison de l'ignorance avec la possibilité d'apprendre.

- Le troisième type : Quiconque délaisse l'apprentissage de la Religion, les actes d'adoration et les croyances et les transactions par reniement et par négation, est alors un mécréant car il a commis l'annulatif de reniement et de déni et l'annulatif de délaissement et de se détourner. Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite s'en détourne? Nous nous vengerons certes des criminels". Sourate As-Sajdah v.22.

  Et d'après Yazîd bnou Samourah Abou Hazzân qu'il a entendu dire 'Atâ˜ Al-Khourâsânî dire : "Les assises de rappel sont les assises au sujet du licite et de l'illicite"[5].

  Conclusion des annulatifs de l'Islam :

  L'Auteur -qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

  "Et il n'y a pas de différence quant à tous ces annulatifs entre celui qui plaisante et celui qui est sérieux et celui qui a peur à l'exception faite de celui qui est contraint.

[5] Rapporté par At-Tabarânî dans Mousnad Ach-Châmmiyyîn v.3 p.249 sous le n°2299 et de sa chaîne par Abou Nou'aym dans Al-Hilyah v.5 p.195.

Et ils sont tous parmi les choses les plus graves et parmi les choses qui arrivent le plus et donc il est obligatoire au musulman d'être sur ses gardes quant à ces annulatifs et d'en avoir peur pour lui-même.
Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre les causes de Sa colère et Son châtiment douloureux.
Et que les Prières d'Allah et Ses Salutations soient sur le meilleur de ceux qu'Il a créés : Mohammad ainsi que sur sa famille et ses Compagnons.
Cheikh Mohammad bin 'Omar bin Sâlim Bâzmoul – qu'Allah le préserve et le récompense en bien- explique cette conclusion de la manière suivante :
"Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "Quiconque a renié Allah après avoir cru… - sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible". Sourate An-Nahl v.106. Donc Allah n'a excusé concernant la mécréance que celui qui est contraint. Quant à celui qui est sérieux et celui qui plaisante et celui qui se moque et celui qui a peur mais n'est pas arrivé au degré de contrainte, aucun d'eux n'est excusé concernant la mécréance et donc si la mécréance émane d'eux, ils sont alors de ceux qui

ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance car le cœur qui est rempli de vénération envers Allah et de profond respect envers Son Messager et de profond respect envers Sa Religion et le cœur rempli d'amour envers Allah et Son Messager et Sa Religion, n'émane pas de celui qui possède un tel cœur la parole de mécréance ou l'acte de mécréance à l'exception faite de celui qui est contraint et donc si cela émane de lui dans une situation autre que la situation de la contrainte, il fait alors partie de ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance.

[Et il n'y a aucune divergence sur le fait que l'Unicité se doit d'être par le cœur et par la langue et par l'action et donc si l'une de ces choses manque, l'homme n'est alors pas un musulman.

Et s'il connaît l'Unicité et ne le met pas en pratique, il est alors un mécréant obstiné comme Pharaon et Iblîs et leurs semblables à tous deux.

Et s'il met l'Unicité en pratique d'une pratique apparente mais ne le comprend pas et ne le croit pas de son cœur, il est alors un hypocrite et il est pire que le mécréant pur. Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secoureur". Sourate An-Nisâ v.145.

Et médite Sa parole (dont la traduction du sens est) : "Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru". Sourate At-Tawbah v.66. Et donc si tu es sûr que certains Compagnons qui sont partis en expédition avec le Messager contre les Romains ont mécru en raison d'une parole qu'ils ont dite par plaisanterie et par jeu, il te sera alors clair que celui qui dit la mécréance ou commet la mécréance de peur d'avoir une diminution d'argent ou de rang ou pour ménager quelqu'un est plus grave que celui qui dit quelque chose pour plaisanter.

Et médite la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) : "Quiconque a renié Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible. Il en est ainsi, parce qu'ils ont aimé la vie présente plus que l'au-delà. Et Allah, vraiment, ne guide pas les gens mécréants". Sourate An-Nahl v.106-107. Et donc Allah n'a excusé de ceux-là que celui qui est contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la Foi.

Quant à autre que celui-ci il a mécru après avoir eu la Foi, qu'il l'ait fait par peur ou pour ménager

quelqu’un ou par diligence envers sa patrie ou sa famille ou sa tribu ou son argent ou le fait par plaisanterie ou pour autre chose parmi les buts à l’exception faite de celui qui est sous la contrainte.

Et donc le verset indique cela sous deux aspects :

- Le premier : Sa parole (dont la traduction du sens est) : "Sauf celui qui y a été contraint" et donc Allah n’a fait l’exception que de celui qui est contraint et il est connu que l’individu n’est contraint qu’à la parole ou l’action tandis que personne ne peut le contraindre à la croyance du cœur.
- Et le deuxième : Sa parole (dont la traduction du sens est) :"Il en est ainsi, parce qu’ils ont aimé la vie présente plus que l’au-delà". Et donc Il a dit de manière explicite que cette mécréance et ce châtiment ne furent pas en raison de la croyance ou de l’ignorance ou de la détestation envers la Religion ou amour de la mécréance mais que ce ne fut qu’en raison du fait qu’il avait une portion parmi les portions de ce Bas-Monde et qu’il l’a donc préférée à l’Au-Delà et Allah est Le plus savant.

Et que les Prières et Salutations d'Allah soient sur notre Prophète Mohammad ainsi que sa famille et ses Compagnons][6].

L'explicatif de cette épître bénie et précieuse est complet, de son auteur l'imam revificateur Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb At-Tamîmî - qu'Allah lui pardonne et lui fasse miséricorde et le fasse résider dans Ses larges jardins.

Âmîn.

[6] Ce qui est entre parenthèses est une parole de l'imam Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb –qu'Allah lui fasse miséricorde- dans son livre Kachf Ach-Choubouhât p.44 en résumé et avec quelques prises de liberté avec le texte.